

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026

Communauté de communes
du Pays rethélois



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



ARDENNES
Conseil Départemental

Le Pacte de Relance et de Transition Écologique, ci-après dénommé « PTRTE »,

Etabli entre

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Communauté de communes du Pays rethélois, représenté par le Président, Monsieur Renaud AVERLY,

L'État, représenté par le Préfet des Ardennes,

La Région Grand Est, représenté par le Président de la Région Grand Est,

Le Département des Ardennes, représenté par le Président du Conseil Départemental des Ardennes,

et

ci-après dénommés le(s) partenaire(s) du Pacte ;

L'Education Nationale, représentée par :

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par :

L'Agence de la Transition Écologique Grand Est (ADEME), représentée par :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, représentée par :

L'Agence Régionale de Santé Grand Est, représentée par :

La Caisse d'Allocations Familiales, représentée par :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, représentée par :

Voies Navigables de France, représentée par :

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 4

I . L'OBJET DU PACTE 5

II . PRÉSENTATION ET ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE 6

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 6

PRÉSENTATION GÉNÉRALE 6

LE BILAN ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE 8

VOLET ÉNERGIE ET CLIMAT

VOLET HABITAT

VOLET AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

VOLET BIODIVERSITÉ

VOLET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

VOLET PRÉSÉRATION DE LA RESSOURCE EN EAU

VOLET MOBILITÉ ALTERNATIVE, DOUCE ET BAS CARBONE

ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS TERRITORIAUX 13

CONTRACTUALISATIONS ET CONVENTIONNEMENTS

PARTENARIATS

SCHÉMAS

ÉTAT DES LIEUX DES ENJEUX TERRITORIAUX 17

III . LE PROJET DE TERRITOIRE 18

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 19

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE 24

IV . DES AXES AUX ACTIONS 29

REVUE DE PROJETS ET DES ACTIONS 30

LES PROJETS EN COURS DE DÉVELOPPEMENT ET LES PROJETS MATURES

LES PROJETS PRIORITAIRES

LES PROJETS ET ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

LES PROJETS ET ACTIONS DES COMMUNES

V . MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU PACTE 34

LA GOUVERNANCE 34

LE COMITÉ DE SUIVI

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES 35

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

LA RÉGION GRAND EST

LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

LES OPÉRATEURS PUBLICS

MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES 36

VI . MOYENS PERMETTANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 37

L'INGÉNIERIE MOBILISÉE 38

PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'ORGANISATION MOBILISÉE PAR L'ÉTAT

L'ORGANISATION MOBILISÉE PAR LA RÉGION GRAND EST

L'ORGANISATION MOBILISÉE PAR LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS 38

VII . DÉROULEMENT ET SUIVI DU PTRTE 39

SUIVI, ÉVALUATION ET RÉSULTATS ATTENDUS 40

DURÉE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF 40

RÉSILIATION ET TRAITEMENT DES LITIGES 40

SIGNATURES 41

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Au niveau de la Région Grand Est, une démarche spécifique a été développée au sein de l'objectif poursuivi, afin d'accentuer la logique de mutualisation des financements grâce à un partenariat inédit entre l'État et la Région : le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Le PTRTE permet de mobiliser des crédits relance, des politiques de droit commun et des fonds européens. Les PTRTE déclinent localement les orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations, économie plurielle ancrée dans les territoires.



Le PTRTE permet une convergence progressive des contractualisations préexistantes : il reprend les contrats que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement. Les éléments constitutifs d'un PTRTE sont :

- La stratégie de développement du territoire qui doit synthétiser les éléments existants et résultant des travaux que le territoire souhaite poursuivre, actualiser, enrichir. Les choix et l'enrichissement de cette stratégie doivent s'appuyer sur le bilan écologique du territoire et sur tout autre état des lieux des enjeux actualisés (SCoT, PCAET, éclairage socio-économique post crise COVID...).
- Le vivier de projets matures, en cours et les projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme.

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

Les actions pourront être cofinancées par l'État, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes, l'Europe, ou d'autres sources de financement qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

01

L'OBJET DU PACTE

Le PTRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Le PTRTE s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le PTRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes du Pays rethélois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce pacte mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants sont intégrées et articulées.

Le PTRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le territoire de la Communauté de communes du Pays rethélois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire de la Communauté de communes du Pays rethélois, le PTRTE décline, par axes et objectifs stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent pacte est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un document évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Pour réussir ces grandes transitions, le PTRTE se nourrit de la participation des forces vives du territoire.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Sur la Région Grand Est, les CRTE prennent la dénomination de PTRTE dans le cadre d'un accord spécifique.



02



PRÉSENTATION ET ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

EN CHIFFRES...



**30 000
habitants**



**65
communes**



**800
km²**

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le bassin de vie du Pays rethélois est un territoire de 30 000 habitants, 65 communes et 800 km², situé entre les bassins urbains de Reims au sud et de Charleville-Mézières et Sedan au nord. Aucune commune ne dépasse les 10 000 habitants et 82% d'entre elles ont moins de 500 habitants. La principale ville, Rethel, compte 8000 habitants. Le territoire s'étire sur 45 kilomètres du nord-ouest au sud-est et se traverse sur 25 kilomètres du nord au sud, sur l'axe autoroutier. Une seule agglomération urbaine se distingue, Rethel additionnée de Sault-lès-Rethel. Trois bourgs de plus de 1000 habitants structurent le territoire au niveau des équipements, commerces et services : Château-Porcien (1400 habitants), Juniville (1250 habitants) et Asfeld (1100 habitants).

Le paysage est dominé par l'agriculture céréalière, qui offre un paysage largement ouvert. La végétation est peu présente sur une grande partie du territoire, hormis des boisements concentrés pour ce qui concerne le plateau crayeux et un paysage « bocager » sur le secteur du nord-est qui correspond à la plaine alluviale de l'Aisne. Les boisements continus se remarquent très clairement dans les lits des cours d'eau (Aisne et Retourne pour les principaux). Le réseau hydrographique

est assez peu développé mais le territoire accueille une importante réserve aquifère, la nappe de la craie.

Sa position géographique entre les deux ensembles « métropolitains », et à plus large échelle sur l'axe reliant la partie sud de la Belgique à la Région parisienne et à la vallée du Rhône, lui confère une attractivité résidentielle. Ce phénomène positif, qui induit toutefois des impacts non négligeables pour l'aménagement du territoire (foncier, immobilier, équipements et services aux publics, desserte des communes et pôles d'activités, équilibre des fonctions spatiales...), s'inscrit dans un bassin de vie dominé largement par la ruralité et l'agriculture et s'organise autour de l'agglomération rethéloise, unique polarité urbaine du territoire.

L'agglomération rethéloise est un enjeu majeur d'attractivité et de dynamisme pour l'ensemble du territoire car elle concentre 30% de la population et la majorité des entreprises, des commerces et services. Elle est le premier bassin local d'emploi du Pays rethélois.

Sur le plan de la mobilité, le réseau viaire se compose d'un axe autoroutier sud-nord (A34 – RN51) qui dessert Rethel et

d'axes départementaux plutôt ouest-est qui ramifie le territoire. Le réseau local est assez peu dense, plusieurs liaisons ayant progressivement perdu leur vocation faute d'entretien mais une campagne de réhabilitation des voies communales (et de statut intercommunal) redonne progressivement plus de liant au sein du territoire. Rethel bénéficie de plusieurs arrêts quotidiens du TGV au niveau de la gare. Il n'existe pas de réseau de transport collectif dimensionné pour le seul territoire. Au niveau scolaire, la Région Grand Est assure le transport des élèves des villages vers les sites scolaires.

Les équipements publics et administrations sont bien représentés sur le territoire : ils sont essentiellement localisés à Rethel et Sault-lès-Rethel, Juniville, Asfeld et Château-Porcien, ce qui couvre efficacement la majeure partie du territoire. Les services et commerces

suivent cette tendance géographique mais sont complétés par d'autres communes comme Tagnon, Saint-Germainmont, Amagne, le Châtelet-sur-Retourne... où demeurent des commerces de proximité et des services à la population (santé notamment).

Au niveau économique, le territoire a un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale, en partie grâce à la proximité de l'aire d'emploi de Reims. On constate en effet une « migration pendulaire » quotidienne liée aux déplacements entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Il ne faut pourtant pas résumer le Pays rethélois à un « dortoir » : le tissu économique local se révèle dynamique, notamment par l'agriculture et les filières associées (y compris mécaniques), l'artisanat, ainsi que les industries et la logistique permettent de générer des emplois locaux.

On constate toutefois des zones où le niveau d'emploi est plus dégradé, notamment sur plusieurs quartiers de Rethel et Sault-lès-Rethel, deux villes qui possèdent un parc important de logements collectifs sociaux.

Enfin sur le plan démographique, le territoire a bénéficié d'une hausse de population constante depuis 1999 bien qu'en ralentissement depuis 2012. Cette hausse est alimentée par l'arrivée de ménages avec jeunes enfants, notamment dans le cadre d'une acquisition immobilière, les prix demeurent « acceptables » comparés à ceux de la première ceinture rémoise. À ce titre, l'offre locative pourrait également trouver une attractivité plus forte dans le paysage immobilier mais elle demeure insuffisante, en quantité comme en qualité. Cette arrivée de population n'empêche pas néanmoins le vieillissement moyen de population.



LE BILAN ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

VOLET ÉNERGIE ET CLIMAT

La Communauté de communes élabore son Plan Climat Air Énergie Territorial depuis 2017. À ce titre, elle a réalisé un diagnostic complet des émissions atmosphériques et des polluants présents sur le territoire ainsi qu'une analyse approfondie du secteur de l'énergie. Sur le plan des émissions de gaz à effet de serre et des polluants, les volumes sont en baisse (-10% et -16% sur une période de 10 ans). Les gaz à effet de serre (GES) diminuent notamment par la baisse de l'utilisation de carburants fossiles au sein des secteurs tertiaires, industriels et agricoles. En revanche, la part de GES a augmenté sur cette même période de 10 ans sur les transports routiers. On peut y lire une augmentation du trafic sur l'axe de l'A34, principal axe de desserte et de transit du territoire. Les polluants diminuent en grande partie grâce à la modernisation des équipements au sein de l'agriculture, au renouvellement du parc automobile et la diminution de la consommation des produits pétroliers. L'agriculture est la principale contributrice à la diffusion de ces polluants (ammoniac et particules fines) avec le secteur résidentiel (composés organiques volatils).

Toutefois, par secteur d'activité, l'analyse montre les variations d'un polluant à l'autre. Ainsi, si l'agriculture et le transport se sont largement améliorés en 10 ans sur la diffusion de l'oxyde d'azote (-55% et -33%) et que le secteur résidentiel s'est également amélioré significativement sur la diffusion du dioxyde de soufre (-49%), ils ont vu une augmentation des émanations de particules fines (+12% dans le résidentiel) et de l'ammoniac (+20% dans l'agriculture).

Bien qu'en baisse, les GES restent liés pour près de moitié à l'usage de produits pétroliers.

Au niveau de la consommation énergétique, celle-ci augmente parallèlement mais s'explique par l'augmentation de la population depuis 10 ans (+ 5%). Elle mobilise pour 47% des produits pétroliers, 18% du gaz naturel et 18% de l'électricité. Le recours au bois énergie est en forte augmentation sur 10 ans (+45%) et représente désormais 12% de la consommation. Au niveau des

secteurs d'activités, le résidentiel (+16%) et le transport routier (+11%) sont les principaux contributeurs de la hausse de consommation énergétique.

En synthèse, que ce soit au niveau de la consommation énergétique, des émissions de GES et des émissions de polluants, l'activité résidentielle, l'agriculture et le transport routier sont les 3 principaux contributeurs de la cartographie atmosphérique et énergétique du Pays rethélois. Chacun a sa particularité et nécessite des efforts ciblés, bien que l'on constate que la situation ne se détériore pas globalement sur le territoire. Il est toutefois nécessaire d'accompagner la poursuite de la diminution globale des émissions polluantes et d'essayer, tout en poursuivant une stratégie de développement démographique, de modérer la hausse de la consommation énergétique.

Il est également intéressant de remarquer que l'indice de séquestration carbone qui permet d'évaluer la capacité du milieu à capter et à stocker le CO₂ s'est dégradé en 10 ans sur le territoire (-9%). Cela est dû notamment à la moindre capacité des milieux végétalisés à réaliser cette tâche. Au niveau des énergies renouvelables, la Communauté de communes présente, dans le secteur de la production d'électricité, un bilan largement favorable avec une couverture de 167% des besoins. Elle est à ce titre solidaire en production d'électricité vis-à-vis de territoires voisins. Ce bilan est principalement dû à la présence de parcs éoliens avec une production de 430 GWh/an qui sera plus que doublée dans les cinq années à venir par les parcs éoliens autorisés ou en voie de l'être. Dans les autres énergies, le photovoltaïque connaît un essor régulier mais moins important chez les particuliers depuis que les aides à l'installation et les tarifs de rachat ont été revus. Ce sont essentiellement les agriculteurs qui installent des panneaux photovoltaïques sur leur bâtiment d'exploitation.

La production de chaleur par les énergies renouvelables est nettement plus confidentielle avec une couverture de 9%.





Les projets de méthanisation sont en augmentation sur le territoire et peuvent contribuer demain à produire du carburant (bioGNV) et améliorer également la production de chaleur par une énergie renouvelable.

VOLET HABITAT

Comme indiqué dans le volet « énergie climat », l'habitat constitue dans le bilan écologique du territoire une part importante des déperditions de particules fines et d'émissions de GES, bien que la situation se soit déjà améliorée pour le dioxyde de soufre. Cela fait de la lutte contre l'habitat énergivore et pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les foyers une priorité. Le parc ancien nécessitant des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et ne présentant pas des normes d'isolation importantes, c'est-à-dire construits jusque dans les années 1970, représente 53% des logements du territoire. Par ailleurs, le parc plus récent compris entre 1970 et 1990, qui n'a pas été concerné non plus par de grandes évolutions en termes de réglementation thermique, compose 25% du parc de logements. Le gisement reste donc important sur le territoire et même si le nombre de passoires thermiques (G et F) ne constitue pas, loin de là, la majorité du parc bâti, on constate une augmentation du parc immobilier vacant (8,9%) notamment en cœur de bourg, dont l'inoccupation est alimentée par l'état de vétusté et l'importance des travaux à réaliser pour correspondre aux standards énergétiques en vigueur.



**Une baisse des émissions de gaz à effet de serre et des polluants.
(10% et -16% sur 10 ans)**



Une production de 430 GWh/an grâce aux énergies renouvelables

”

**Depuis 10 ans,
le Pays rethélois
a augmenté
sa population de 5%**



VOLET AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

L'agriculture est la principale économie du territoire. On y dénombre 558 exploitations agricoles réparties entre la grande culture (70%) et l'élevage (30%). Cela représente 991 exploitants. La surface agricole utile du territoire est de 640 km² sur un territoire qui compte 800km². De nombreuses initiatives sont en cours actuellement pour transformer les pratiques agricoles en jouant notamment sur la diversification des activités, la conversion en bio et les circuits-courts. On comptabilise 48 exploitations en agriculture biologique et 5 projets en conversion. 62 exploitations ont une activité diversifiée dont 49 qui commercialisent leur production en circuit de proximité. Il y a également 3 exploitations agrotouristiques sur le territoire.

Ce mouvement est accompagné par la Communauté de communes qui prône les circuits-courts et qui souhaite valoriser le slogan « Consommer local, c'est l'idéal » auprès des filières agricoles. Le territoire compte en effet 900 commerçants et artisans qui peuvent construire des passerelles avec les agriculteurs que ce soit au niveau alimentaire ou d'autres produits issus de l'activité agricole. La Communauté de communes assure également par contrat l'intégration de produits locaux dans les repas servis dans les sites de restauration scolaire du territoire.

L'ensemble de ces actions doit venir



La surface agricole utile du territoire est de 640 km² sur un territoire qui compte 800km²



Reconversion d'un site industriel de 3500m² en cœur de ville pour y accueillir des activités tertiaires

prochainement contribuer à la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial qui permettra de donner une accélération sur ce sujet en contribuant à faire interagir agriculture, environnement, économie circulaire et éducation alimentaire.

VOLET BIODIVERSITÉ

Le paysage dominant de la Communauté de communes est la plaine ouverte, faiblement boisée et accueillant les grandes cultures. Ce milieu ne présente pas les caractéristiques de biodiversité les plus diversifiés et les plus intéressants, du fait d'un habitat monotype qui n'est pas propice à la concentration d'espèces animales et végétales. Au sein de ce paysage dominant, les vallées et vallons qui entaillent la plaine crayeuse accueillent une faune et une flore nettement plus diversifiées grâce à la concentration de différents écosystèmes dans un faible périmètre : ripisylve, zones humides, milieux aquatiques, prairies humides, boisements...la vallée de l'Aisne en constitue la principale incarnation. Deux zones NATURA 2000, situées en amont et en aval de Rethel, couvrent la majeure partie de la vallée de l'Aisne sur le périmètre de la Communauté de communes. La Communauté de communes conduit en tant que maître d'ouvrage un programme d'animation du site n°208 « vallée de l'Aisne en aval de Château-Porcien » depuis 2015. La zone n°208 a le statut de ZPS (zone de protection spéciale) lié à l'importance des habitats pour les oiseaux. La zone n°53, à l'est de Rethel, est classée en raison de son paysage dominant de prairies, un



2 zones NATURA 2000



Lancement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable depuis 2016

milieu en recul, qui accueille une faune et une flore spécifique de ce milieu.

Outre la vallée de l'Aisne, l'ensemble des cours d'eau du territoire contribue à la préservation de la biodiversité et joue un rôle important dans la trame verte et bleue locale.

On retrouve également deux milieux sensibles sur le territoire : une zone de marais anthropisée dans le secteur de Novy-Chevrières et Corny-Machéroménil. Un arrêté de protection de biotope concerne le secteur des marais sur la commune de Novy-Chevrières. Il existe également encore sur le territoire, bien qu'en régression constante, des pelouses calcicoles qui témoignent de l'activité pastorale jusqu'à la seconde guerre mondiale. Ces pelouses (savarts) accueillent une flore typique des milieux calcaires et notamment des orchidées.

Au total, 19 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique recensent ces principaux milieux (prairies et boisements de vallées, pelouses, bois et savarts des milieux calcaires et zones humides) qui sont les principaux réservoirs de biodiversité du territoire.

Des programmes de plantation de haies ont été mis en place depuis 3 ans et visent à recréer des linéaires arbustifs dans la plaine ouverte. Les résultats de ce programme sont notamment visibles dans la vallée de la Retourne, dans le secteur d'Houdilcourt et de Sault-Saint-Rémy notamment. 8 kilomètres de haies ont ainsi été plantées. Cette démarche doit se poursuivre dans le cadre d'un nouveau programme.

VOLET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La Communauté de communes élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) depuis 2015. Dans ce cadre, elle travaille à la modération de la consommation foncière des surfaces non bâties et particulièrement les surfaces agricoles et naturelles du territoire. Elle agit notamment pour la valorisation et la requalification des espaces artificialisés existants afin de limiter la mobilisation du foncier non bâti. A ce titre, dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU situé sur Rethel, la Communauté de communes et la commune ont particulièrement agi pour cibler la reconquête des principales friches urbaines comme notamment la

friche Paroche et la friche Linard, site de la médiathèque-musée, ou les friches du secteur de la gare. La Communauté de communes entame d'ailleurs la reconversion d'un site industriel de 3500m² en cœur de ville pour y accueillir des activités tertiaires. Ce travail se poursuit dans le cadre du SCoT Sud Ardennes.

VOLET PRÉSÉRATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Communauté de communes compte 12 captages d'eau potable sensibles, 3 captages prioritaires et 1 captage inscrit au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) sur les 31 captages destinés à la consommation humaine sur le territoire et dotés d'une DUP (déclaration d'utilité publique), incluant le champ captant d'Avaux destiné au Grand Reims. 4 captages sont déjà dotés d'une AAC (aire d'alimentation de captage) : Acy-Romance, Château-Porcien, Houdilcourt et Saint-Fergeux. Un programme d'actions permet de mieux protéger la ressource en eau et tendre à l'amélioration de la qualité de l'eau distribué. 4 autres captages sont en cours d'étude de définition de l'AAC en vue de mettre en œuvre un programme d'actions : Tagnon, Avançon, Banogne-Recouvrance et Hauteville.

Parallèlement à l'action sur les AAC, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été lancé en 2016 pour se doter d'un outil de coordination de la sécurisation de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité. Ce schéma est en cours d'élaboration et entame la phase de géo-détection de l'ensemble des réseaux d'eau potable du territoire, ce qui permettra une meilleure gestion patrimoniale des ouvrages.





Le Pays rethélois en faveur de la mobilité alternative, douce et bas carbone.

VOLET MOBILITÉ ALTERNATIVE, DOUCE ET BAS CARBONE

La Communauté de communes a développé plusieurs actions en lien avec la mobilité douce et bas carbone depuis 2015. En étant notamment retenue au sein du programme TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Vertel), elle a réalisé l'aménagement de deux aires de covoiturage à Le Châtelet-sur-Retourne et à Brienne-sur-Aisne. L'une des aires de covoiturage est équipée d'une ombrrière photovoltaïque qui alimente en partie une borne de recharge électrique. La seconde aire, située dans une zone sensible aux inondations par remontée de nappe, dispose d'une aire de stationnement perméable et végétalisée. Elle est équipée également d'une borne de recharge. Ces deux aires viennent s'ajouter à celle située à l'entrée sud de l'agglomération rethéloise. Il y a donc 96 places aménagées sur la Communauté de communes. Ces trois équipements rencontrent un franc succès. Des projets autour de ces aires de covoiturage pourraient être développés comme la mise en place de lignes de covoiturage sur l'axe de l'A34 ou l'utilisation de ces espaces pour promouvoir les produits locaux.

Il existe quatre bornes publiques de recharge pour véhicules électriques, deux sur Rethel et deux sur les aires de covoiturage précitées. 4 nouvelles bornes publiques vont être déployées par la Fédération Départementale

d'Énergie des Ardennes (FDEA) avec qui la Communauté de communes a passé une convention pour la gestion des bornes publiques. Ces quatre nouvelles bornes permettront d'obtenir un maillage territorial complet : aucune commune ne sera distante de plus de 15 kilomètres d'un point de recharge public. Les statistiques des bornes de recharge en service montrent néanmoins un usage qui reste pour le moment limité, en lien avec une augmentation du parc électrique qui, bien qu'attesté, reste mesuré localement. Par ailleurs, les habitants ont recours massivement à leur installation de recharge à domicile. Les bornes servent donc essentiellement à l'activité de transit.

Au niveau des mobilités douces, la Communauté de communes a mis en place en 2020 un fonds de soutien à l'acquisition de vélos et vélos électriques qui permet notamment de déclencher le dispositif du bonus vélo de l'État. Le démarrage est encourageant même si les difficultés d'approvisionnement en vélos électriques (8 à 12 mois de délai en moyenne) ralentissent la demande. Sur le plan des infrastructures cyclables, l'aménagement de la Voie Verte va constituer le premier itinéraire cyclable en site propre sur le territoire. Par ailleurs, le Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU sur Rethel prévoit l'aménagement d'un cheminement doux à travers la ville. Des réflexions sont engagées sur d'autres aménagements cyclables et notamment sur l'aménagement d'un parc de stationnement sécurisé dans le secteur de la gare de Rethel. Le secteur de la gare pourrait à ce titre devenir demain la première plateforme multimodale du territoire en maillant plusieurs modes de déplacement.

ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS TERRITORIAUX

Pour mettre en œuvre le projet de territoire, la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche partenariale renforcée basée sur la contractualisation avec les différents niveaux de collectivités mais également en maintenant et en améliorant les partenariats et les schémas nécessaires à l'organisation de l'action publique.

CONTRACTUALISATIONS ET CONVENTIONNEMENTS

L'action économique est une priorité de la Communauté de communes. A ce titre, elle s'est particulièrement engagée dans ce domaine au côté notamment de la Région Grand Est et notamment dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et de ses répercussions économiques. **Un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)** et une **Opération Collective en Milieu Rural (OCMR)** sont ainsi mis en œuvre. La Communauté de communes s'est engagée dans l'abondement du **Fonds Résistance** pendant la crise sanitaire. Elle est également associée à l'Agence France Entrepreneur (**BPI France Crédit**).

Le Pacte Ardennes est une démarche multipartenariale des collectivités visant à soutenir les projets structurants sur le Département dans une dimension de soutien et de relance de l'économie et de valorisation des Ardennes.

Le contrat de ruralité signé avec l'État, la Région Grand Est, le Département des Ardennes et la Caisse des Dépôts a été un outil essentiel pour compléter le maillage opérationnel des actions à l'échelle du bassin de vie. Son échéance est arrivée à terme en 2020. C'est un document préfigurateur à bien des aspects du présent PTRTE.

Un contrat de territoire a été signé avec le Conseil Départemental des Ardennes. Ce contrat intègre une démarche partenariale jusqu'en 2025 permettant la mobilisation cohérente des crédits départementaux sur le bassin de vie à travers 3 objectifs : le soutien à l'économie, la réalisation d'équipements et d'infrastructures publics et la valorisation du territoire.

Territoire entrant en Politique de la Ville en 2015, la Communauté de communes du Pays rethélois a signé son premier **contrat de ville** en juillet 2015, avec la commune de Rethel. En parallèle, le territoire a été retenu par l'ANRU dans le cadre du **nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)** puis par l'Europe, dans le cadre de la convention relative à **l'axe 5 du FEDER** centré sur les stratégies urbaines durables. Des conventions sont venues renforcer le contrat de ville, comme la **convention intercommunale d'attribution (CIA)** travaillée par la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** mise en place en octobre 2016 et la **Convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** au sein du Quartier Prioritaire de la Ville.

Le travail autour du lien social est alimenté par les dispositifs du **Programme de réussite éducative (PRE)** que la Communauté de communes a souhaité élargir au profit de tous les jeunes scolarisés jusqu'à 16 ans du territoire ainsi que par l'action de l'**Intervenant social en gendarmerie (ISG)** qui permet notamment d'agir au niveau des violences intrafamiliales.

Outil de pilotage des politiques partenariales entre la CAF des Ardennes, l'EPCI et les structures associatives comme Familles Rurales, le **Contrat Enfance Jeunesse** est un dispositif « historique » du bassin de vie du Pays rethélois reconduit depuis plusieurs années et qui permet de soutenir une stratégie dynamique autour de l'accueil des enfants et de l'animation à destination des publics jeunes. Une **Convention Territoriale Globale** est en cours de préparation et viendra succéder au contrat enfance jeunesse.

La cohésion territoriale et sociale est appuyée par le travail en cours sur une **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** qui pourra être prochainement complétée par une convention « **Petites Villes de Demain** » en lien avec la commune de Rethel. Un **Contrat Local de Santé (CLS)** est également en émergence ainsi qu'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin d'agir sur la santé, l'alimentation et l'environnement.

L'accès à la culture et la diffusion de l'animation culturelle sont des enjeux majeurs sur le territoire. La Communauté de communes travaille à la mise en œuvre d'une **Convention Territoriale pour l'Éducation Artistique et Culturelle** afin de structurer une offre globale à l'adresse du plus grand nombre.

Le programme d'intérêt général (PIG) « **Habiter Mieux** » permet de mobiliser des aides à l'amélioration de l'habitat dans le parc privé. Engagé de longue date dans les opérations d'amélioration de l'Habitat (3 générations d'OPAH et 2 PIG), la Communauté de communes du Pays rethélois a développé en parallèle son propre dispositif d'aide pour compléter les aides de droit commun de l'ANAH. Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** viendra en 2022 succéder au PIG. Cette opération sera

dimensionnée à l'échelle du Sud Ardennes, qui comprend les Communautés de communes du Pays rethélois, de l'Argonne ardennaise et des Crêtes pré-ardennaises.

La stratégie de développement durable s'est structurée de façon opérationnelle grâce à la signature d'une **convention « TEPCV »** (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) avec le ministère de l'Environnement en décembre 2016. Le programme a permis la réalisation d'actions concrètes favorisant l'émergence d'énergies durables sur le territoire et d'aménagements incitant aux changements des pratiques de consommation quotidienne du territoire, notamment dans les déplacements. Cet acte fondateur est confirmé grâce à l'élaboration en cours du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

Le programme européen LEADER. LEADER est un programme européen de développement rural qui permet d'accompagner des projets publics et privés, avec le fond agricole FEADER à partir d'une stratégie qui a été définie par le groupe d'action locale (GAL). Cette stratégie se décline en 4 axes :
 → L'identité du territoire: promouvoir l'image du

territoire et fédérer les acteurs autour d'une appartenance commune

→ Les loisirs durables: accompagner les associations dans la structuration et l'élaboration d'une offre de loisirs durable pour en faire un vecteur d'attractivité et de lien social

→ Le tourisme: structurer, développer, commercialiser une offre touristique mutualisée et basée sur les loisirs et la valorisation du patrimoine bâti et naturel remarquable

→ Les nouvelles activités économiques : favoriser la création d'activité et promouvoir les productions locales.

Sur le plan touristique, un **Contrat Canal** a été initié en 2018 via une charte de préfiguration signée avec Voies Navigables de France. Ce contrat doit être finalisé en fin d'année 2021 et doit permettre une valorisation du canal des Ardennes, en lien avec l'aménagement de la Voie Verte. Le Conseil Départemental, en lien avec les EPCI et VNF, reprend le pilotage de la finalisation du Contrat.

PARTENARIATS

La Communauté de communes s'entoure de compétences lui permettant d'améliorer ses possibilités d'actions, et notamment en matière d'économie locale et d'emploi :

- Partenariat avec la Mission Locale Sud-Ardennes
- Partenariat avec l'Agence de Développement Économique des Ardennes
- Partenariat avec Initiative Ardennes

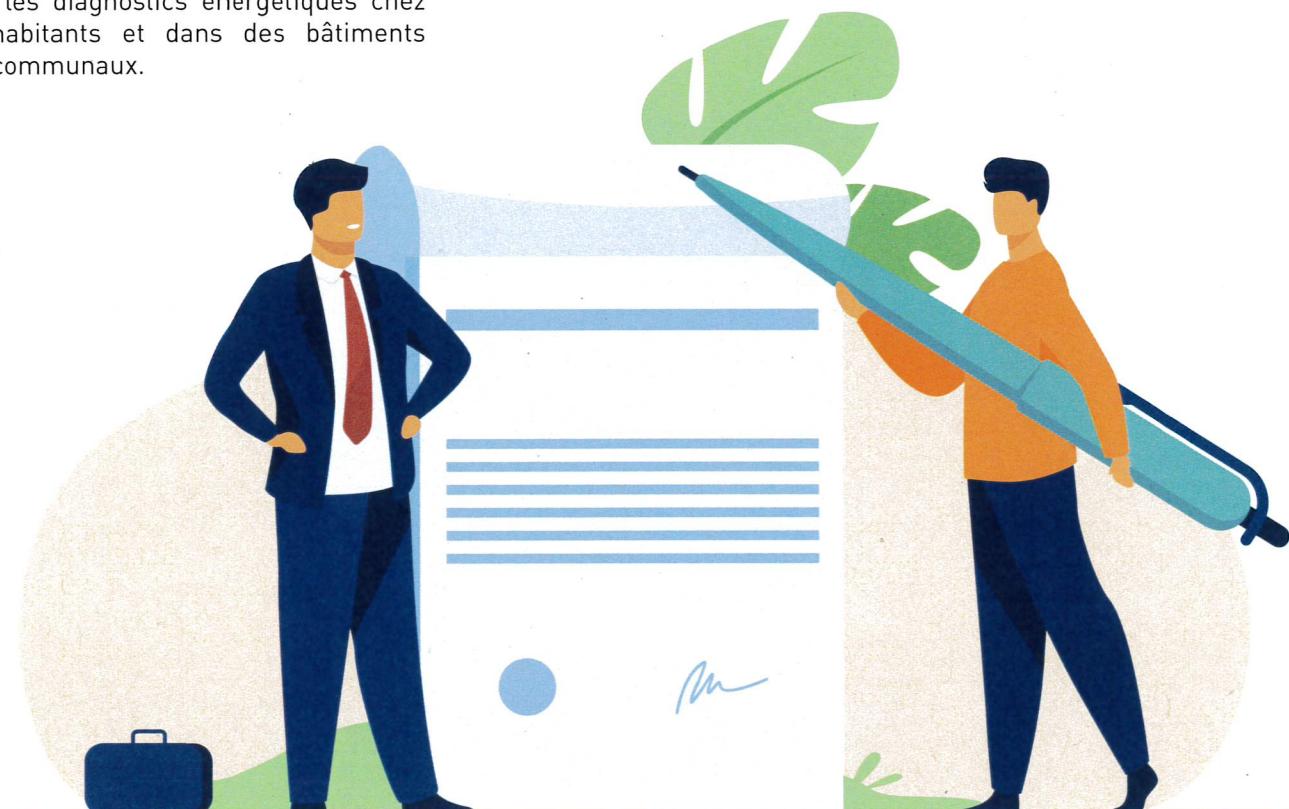
Sur le volet énergétique et environnemental, la Communauté de communes travaille avec l'Agence Locale de l'Énergie (ALE 08), qui l'accompagne sur le développement des énergies renouvelables (réseaux de chaleur notamment) et sur le conseil autour des économies d'énergie dans l'habitat. L'ALE 08 s'est positionnée pour devenir SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation) afin d'améliorer le conseil sur la rénovation énergétique auprès de la population. La Communauté de communes appuie cette démarche qui viendra renforcer l'action sur l'amélioration de l'habitat. Elle compte également comme partenaire ENERCOOP qui réalise pour son compte et depuis 2015 les diagnostics énergétiques chez les habitants et dans des bâtiments intercommunaux.

Au niveau de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la Communauté de communes travaille avec l'Entente Oise Aisne à qui elle a transféré la prévention des inondations et avec l'UDASA qui a réalisé le diagnostic de l'ensemble des cours d'eau du territoire afin de déterminer les besoins d'intervention sur les milieux aquatiques.

La Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes (FDEA) s'est vue confier la gestion des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) dans le cadre de son association avec la SPL MODULO.

Sur le plan de l'accès à la culture et sa diffusion locale, un partenariat lie la scène conventionnée du Théâtre Louis Jouvet. Ce partenariat a pour objectif de diffuser les différents médias culturels, et particulièrement le théâtre, sur l'ensemble du bassin de vie, et donc en milieu rural.

Dans ce domaine élargi, le Conseil Départemental des Ardennes et la Communauté de communes s'associent dans le développement des réseaux de lecture publique.



SCHÉMAS

Parallèlement aux démarches de contractualisations et de partenariats, plusieurs schémas et documents de planification ont été réalisés, sont en cours d'élaboration ou en projet :

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration. Initié en 2015, il a été arrêté en décembre 2020. Il concourt à la traduction du projet de territoire au niveau foncier, du droit des sols et plus largement des orientations prises en matière d'aménagement et de développement du territoire.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Schéma de cohérence territoriale a été lancé en 2019 à l'échelle du Sud Ardennes, regroupant les Communautés de communes du Pays rethélois, de l'Argonne ardennaise et des Crêtes pré-ardennaises. Il contribue à harmoniser les stratégies de développement des trois EPCI dans une volonté partagée de construire un modèle pour le Sud Ardennes, situé entre Reims et Charleville-Mézières.

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Un Schéma de développement touristique a également été mené conjointement avec la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise pour poser les bases d'une meilleure valorisation et animation du bassin Sud Ardennes.

Une réflexion est en cours pour se doter d'une nouvelle structure commune pour porter le développement touristique.

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Un Schéma de développement culturel a été réalisé dans le même esprit d'optimiser la diffusion de la culture auprès de tous et notamment en milieu rural.

SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE

Au niveau de l'alimentation en eau potable, la Communauté de communes porte la réalisation d'un schéma directeur qui vise à harmoniser les réseaux de distribution, à sécuriser l'approvisionnement tant en quantité et en qualité et au final à équilibrer le territoire sur cette problématique majeure.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL ET TERRITORIAL

Sur le plan de la stratégie de couverture numérique, le schéma départemental a été complété à l'échelle du Pays rethélois par un schéma territorial permettant de préciser et d'adapter les objectifs aux contraintes et besoins du territoire. Le déploiement en cours de la fibre optique par la Région Grand Est via la société LOSANGE s'appuie notamment sur ce schéma.

SCHÉMA DE DOTATION DU TERRITOIRE EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Un Schéma de dotation du territoire en équipements sportifs permet de poser la stratégie de maillage territorial en équipements sportifs, en cohérence avec les besoins de la population et l'armature territoriale.

PLAN DE MOBILITÉ

Dans le cadre de la mobilité, la Communauté de communes initie un Plan de Mobilité qui comprend une section dédiée au vélo, via un Schéma Directeur d'Aménagement Cyclable. Ce plan de mobilité pourra également traiter le sujet stratégique de l'ouverture d'une halte ferroviaire sur la commune de Le Châtelet-sur-Retourne.

En complément, le territoire prend en compte les schémas régionaux (SRADDET, SRCE, SRS, SRE, PRAE...) et départementaux (eau potable, tourisme, projet social de territoire...) dans le développement de son projet de territoire.

ÉTAT DES LIEUX DES ENJEUX TERRITORIAUX

La définition d'un nouveau projet de territoire en décembre 2020 a été pour les élus communautaires l'opportunité d'évaluer le précédent projet de territoire adopté en 2015. Ce précédent projet de territoire reposait sur les grands enjeux suivants :

L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

Les élus veillent à préserver ou à favoriser les équilibres du territoire, en cohérence avec les objectifs de développement. Equilibre foncier, équilibre démographique, équilibre financier, équilibre environnemental, équilibre entre toutes les composantes sociales, équilibre dans l'aménagement de l'espace. Concentrer l'action publique là où elle est efficace, logique, pertinente mais avec le souci constant de l'équité territoriale.

La qualité de vie des habitants du territoire

Etre au service du bien-vivre quotidien des habitants du territoire, agir pour des services à la population efficaces et utiles, rendre l'environnement de vie confortable. Faire partager le sentiment d'un bien-vivre au quotidien.

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Attirer des ressources est fondamental pour le territoire. Ressources économiques évidemment, pourvoyeuses d'emplois et de revenus, mais aussi ressources humaines, favorisant le dynamisme démographique et l'économie locale.

L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le Pays rethélois doit exister dans le paysage géographique, administratif, patrimonial, économique et social. Et cela commence par les habitants du territoire eux-mêmes. Par un sentiment partagé d'appartenir au même espace de vie. Cela se renforce en cultivant la marque « Pays rethélois » au quotidien, en tirant partie de tout ce qui peut faire exister et fructifier cette marque. C'est aussi savoir se rendre visible à l'extérieur du département, de la Région. C'est enfin donner une identité propre à la structure politique et administrative par ses engagements, ses défis et son sens du service public.

Ces quatre axes du projet de territoire ont guidé l'action de la Communauté de communes sur la période 2015-2020. Des opérations concrètes sont venues appuyer le projet sur les quatre champs principaux d'intervention. Si des avancées significatives ont été menées, ces enjeux demeurent, parfois dans une approche différente, au sein du projet de territoire renouvelé.

Ainsi, les notions d'identité locale, de visibilité, de sentiment d'appartenance à un bassin de vie, de bien-vivre, d'accompagnement des habitants, de valorisation des ressources économiques et humaines, d'équilibre environnemental, d'équité territoriale demeurent des fondamentaux du projet de territoire.

Les dimensions liées à la transition écologique et à la mobilité se sont renforcées et deviennent prégnantes dans le nouveau projet de territoire.

Plus que jamais, le Pays rethélois souhaite être « Générateur de liens »

À cet effet, les élus communautaires ont souhaité, pour la période 2020-2026, inscrire cette évolution dans la continuité en formalisant une nouvelle version du projet du territoire intégrant les nouveaux grands enjeux identifiés et en réaffirmant les grandes lignes directrices pour le Pays rethélois.



03

LE PROJET DE TERRITOIRE

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le projet de territoire s'organise sur la base de 3 grands axes, qui regroupent les valeurs fondamentales du projet (la philosophie), déclinés ensuite en objectifs stratégiques et opérationnels puis en actions.

LES AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

AXE 1

**FAVORISER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE SUR
LE TERRITOIRE ET FIDÉLISER SES HABITANTS**

AXE 2

**ACCOMPAGNER LA COHÉSION
SOCIALE ET TERRITORIALE**

AXE 3

**DÉVELOPPER LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE,
POUR UN ÉQUILIBRE URBAIN-RURAL**

Les trois axes forment les piliers du projet de territoire. Ils incarnent les valeurs fondamentales que le territoire doit incarner et véhiculer à travers l'action de la Communauté de communes, des communes et de l'ensemble des acteurs de l'action publique.

FAVORISER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE SUR LE TERRITOIRE ET FIDÉLISER SES HABITANTS

Viser l'objectif de mettre en œuvre les conditions permettant de faciliter les initiatives du plus grand nombre sur le territoire, qu'ils s'agissent des habitants, des associations ou chefs d'entreprises. Cet objectif passe par la création d'outils et de dispositifs qui vont jouer le rôle de levier auprès des habitants, des acteurs de la société civile et des acteurs économique. En quelque sorte, il s'agit d'aider le porteur de projet, quel qu'il soit, à « transformer l'essai ». Plus l'initiative est dense, plus le territoire en tire avantage et plus cela permet d'enraciner une identité dynamique et positive locale qui donne un sentiment collectif de

vivre au quotidien au sein d'un bassin de vie agréable et attractif. Le but est bien de générer la fierté, l'envie, le plaisir de vivre sur le territoire, dans devenir un ambassadeur et un moteur. L'action publique a un rôle prépondérant dans cet enjeu car elle va notamment créer une partie de l'offre nécessaire à la satisfaction des besoins quotidiens, notamment dans le maillage et la dotation en équipements de services à la population mais aussi dans la qualité du service rendu à l'usager. Dans ce cadre, il est essentiel que les passerelles se multiplient entre les acteurs privés et publics. Il faut faciliter la mise en réseau, faire

en sorte que les gens puissent se rencontrer, échanger, faire des projets, dans une logique de transversalité.

Cet axe, c'est également celui par lequel l'action communautaire doit être rendue visible, un enjeu qui reste encore fort à ce jour. Pour cela, il faut poursuivre le travail d'explications auprès des habitants en donnant des perspectives de développement, une trajectoire. Le projet de territoire en est un élément fondamental. Il faut expliquer concrètement le projet de territoire et montrer les réalisations qui découlent de sa mise en œuvre.



ACCOMPAGNER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

En premier lieu, la recherche de l'équilibre et l'homogénéité de son espace territorial, soit en développant des actions de maintien et de renforcement de cet équilibre, soit en créant les conditions d'un rééquilibrage. Cela vaut pour les équipements et infrastructures de services comme pour l'accès aux prestations mis en place au niveau communautaire mais également pour les stratégies autour de l'habitat, du foncier, de la mobilité, de l'économie. C'est également veiller au respect des ressources et des biens partagés comme les ressources biologiques et naturels sensibles nécessaires au fonctionnement de notre société : l'eau, le sol, le végétal... mais aussi tous les biens collectifs ayant une valeur patrimoniale ou un usage servant l'intérêt général.

La valorisation de l'espace public entre pleinement dans les enjeux de cet axe. L'espace public, c'est le lieu où s'incarne l'usage pour tous et par tous. Il est l'incarnation visible du fonctionnement de la société. Les fonctions et les usages de l'espace

public sont donc essentiels dans la construction d'un territoire. Si par définition l'espace public conserve toujours une part de spontanéité d'utilisation, l'action publique permet d'agir sur son activité, en mettant en œuvre les projets qui contribuent à sa bonne adéquation avec son environnement large, social, bâti, paysager et infrastructurel.

Enfin, la prise en considération de chaque individu au sein de son environnement de vie quotidien en partant de la compréhension de ses besoins est une clé d'entrée du projet de territoire. Les réponses ne peuvent être apportées qu'en pratiquant une action basée sur la connaissance des attentes du terrain, au risque de mettre en place une politique hors-sol qui mobilisera des moyens techniques, humains et financiers sans résultats probants. Au sein de cet enjeu et en lien avec la volonté de « faire société », il est nécessaire d'appréhender ce qui relie ou éloigne les individus afin de construire les actions qui permettent de tendre vers un cadre collectif plus inclusif. La Communauté de

communes recherche et cible à cet effet les vecteurs d'exclusion sociale afin de les combattre. Cela peut être le vieillissement, l'illectronisme, le logement dégradé, le handicap, le manque d'accès aux services, le manque de mobilité, l'absence de formation et d'éducation, les barrières physiques ou psychologiques permettant de pratiquer le sport, la culture.

De manière générale, l'action publique ne pouvant pas se substituer à tout, l'implication des habitants dans l'action collective doit parallèlement être stimulée, et notamment dans la dimension de la transition écologique. Cela vaut particulièrement pour la mobilisation de la jeunesse dans les synergies collectives qui font avancer le territoire. C'est pourquoi la Communauté de communes veut impliquer les jeunes dans l'avenir du territoire en leur donnant l'opportunité de s'exprimer, de se former et de montrer leur potentiel et leur dynamisme.



DÉVELOPPER LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE, POUR UN ÉQUILIBRE URBAIN-RURAL

Dépasser le clivage entre la ville et la campagne, entre l'urbain et le rural, pour porter la vision d'un bassin de vie structuré, qui s'intègre aux défis d'un environnement plus vaste à l'échelle du Sud Ardennes, du département et de la région. Le territoire est rural, par son histoire, son économie, son héritage patrimonial, ses paysagers dominants et son organisation qui s'articule toujours en de nombreux aspects autour de la ruralité. Pour autant, il s'agit aussi de montrer le rôle fondamental de l'agglomération retheloise dans la construction de l'armature territoriale. Tout équipement public, tout activité économique et

tout service ne peut être implanté partout et chaque composant de l'armature territoriale (commune rurale, pôle intermédiaire, pôle-relais, agglomération principale) doit être valorisé selon les atouts et caractéristiques qu'il possède, en agissant sur le maillage et la complémentarité, qui rendent le territoire plus fort.

Cela traduit la recherche de l'équilibre global en veillant toujours à tirer parti du meilleur des différents secteurs du territoire pour rendre le bassin de vie plus fort dans son ensemble. C'est l'incarnation du fait communautaire : créer des politiques d'équilibre et de rééquilibrage pour

diminuer les faiblesses et renforcer les atouts sur la base d'un maillage construit collectivement.

Dans ce cadre, la Communauté de communes fait des équipements communautaires un enjeu prioritaire d'aménagement du territoire par leur localisation, leur fonction et leur qualité. Ces équipements doivent permettre une réelle appropriation du cadre de vie par le plus grand nombre. En parallèle, il convient de développer des projets qui soutiennent l'apaisement et la tranquillité publique, en agissant particulièrement sur les leviers de l'éducation et du civisme.



Les trois axes sont déclinés en objectifs stratégiques...

AXE 1

FAVORISER L'ESPRIT
D'ENTREPRENDRE
SUR LE TERRITOIRE
ET FIDÉLISER SES
HABITANTS

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ÊTRE A LA HAUTEUR DES ENJEUX DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI
- ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE
- L'ATTRACTIVITÉ FONCIÈRE EST UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL
- GÉNÉRATEUR DE LIENS
- LA NATURE, CADRE D'ÉPANOUISSSEMENT DES LOISIRS ET DU TOURISME
- L'ALIMENTATION AU SERVICE DE LA SANTE ET DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE
- LE FERROVIAIRE, UN USAGE ANCIEN EMPRUNT DE MODERNITÉ ET PORTEUR D'AVENIR
- LE SPORT VECTEUR DE VALEURS ÉDUCATIVES ET COLLECTIVES : L'INCARNATION DU CAMPUS SPORTIF
- MAILLAGE TERRITORIAL DES ÉCOLES : ACCOMPAGNER LE PROJET ÉDUCATIF DES ENSEIGNANTS
- PROMOTION DU TERRITOIRE
- STRUCTURATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE COMPÉTITIVE
- UN HABITAT ACCUEILLANT POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE
- VERS UNE ÉCOLE INNOVANTE

AXE 2

ACCOMPAGNER LA
COHÉSION SOCIALE
ET TERRITORIALE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- FACILITER LA RÉUSSITE DES JEUNES
- EN FAVEUR D'UNE JEUNESSE IMPLIQUÉE SUR LE TERRITOIRE
- FACILITER ET SENSIBILISER L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ
- VIVRE-ENSEMBLE
- LA MOBILITÉ POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT EN MILIEU RURAL
- L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE
- L'EAU, PRIORITÉ VITALE
- RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AXE 3

DÉVELOPPER LE BIEN-
VIVRE ENSEMBLE,
POUR UN ÉQUILIBRE
URBAIN-RURAL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE
- ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR BIEN-VIVRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- FAIRE COMMUNAUTÉ
- DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL EN INTÉGRANT LES NOUVELLES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- LA LECTURE, CLEF DE L'ESPRIT CRITIQUE
- UNE ACTION CULTURELLE QUI RAYONNE SUR TOUT LE TERRITOIRE
- UNE RECHERCHE DE PROXIMITÉ AFFIRMÉE

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

En s'appuyant sur les différents documents en cours d'élaboration comme le PLUi ou le PCAET, la Communauté de communes a mûri son projet de transition écologique. Celui-ci infuse le projet de territoire de l'EPCI à travers 8 objectifs majeurs qui constituent la ligne directrice des politiques locales mises en œuvre. Territoire rural et agricole, peu dense, la Communauté de communes est un réservoir de ressources naturelles et un terroir de production dont les matières premières sont issues de la nature. Les principaux enjeux de la transition écologique ont donc attrait à la préservation de ces ressources et de ce terroir. L'activité agricole, principale économie du territoire, est directement en lien avec ces ressources. Elle contribue à la fois à sa valorisation et à sa mobilisation et des impacts négatifs existent également sur les milieux. C'est en cela que l'agriculture, et sa capacité à accompagner la transition sans rompre la nécessaire viabilité de cette économie locale, est au cœur de l'enjeu de transition. À l'appui du diagnostic écologique et énergétique réalisé dans le cadre du PCAET, les autres principaux enjeux concernent la lutte contre l'habitat énergivore, l'accompagnement au développement des énergies renouvelables, dans la diversité de leurs formes, et le défi d'une mobilité en milieu rural moins centrée sur le déplacement individuel et carboné. Enfin, en transversalité, l'éducation et la sensibilisation des habitants et des acteurs du territoire sont prioritaires, les plus jeunes notamment.

ENJEUX IDENTIFIÉS



RESSOURCES
NATURELLES



AGRICULTURE



HABITAT



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



MOBILITÉ

OBJECTIFS

Accorder une place stratégique à la préservation des ressources issues de la nature et du vivant

Poursuivre les actions communautaires sur le bâti en élargissant le rayon d'intervention

Accompagner les projets relatifs aux énergies renouvelables et bas carbone

Valoriser en priorité et dès que possible la production et le savoir-faire du territoire en insistant sur les possibilités de mise en réseau permettant une utilisation optimal d'un produit

Adopter une stratégie de mobilité basée sur une diversité d'usages, correctement dimensionnée selon les caractéristiques du territoire

Favoriser la non-mobilité et la moindre-mobilité : bouger moins et bouger mieux

Faire plus pour la sensibilisation, la promotion, l'éducation, la formation

Faire de la Communauté de communes une vitrine de la transition



Accorder une place importante à la préservation des ressources issues de la nature et du vivant

De manière générale, les objectifs et actions concourant à la préservation de l'environnement, à la protection des milieux fragiles, des écosystèmes, des paysages... ont recueilli une adhésion transversale. On notera particulièrement l'intérêt marqué pour la place du végétal dans notre environnement quotidien. Les actualités météorologiques des dernières années ont certainement contribué à ce que les sujets relatifs à la réservation de nos ressources élémentaires comme l'eau soient désormais en première ligne. L'eau, le végétal, deux éléments fondamentaux de la nature et de la vie tout court. On notera également que le soutien au maintien et au regain de la biodiversité est également présent en transversalité.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la biodiversité par des réflexions et des actions à l'échelle du territoire du Pays rethélois et pas seulement à l'échelle d'une seule exploitation : échanges parcellaires entre agriculteurs, plantation des haies, ateliers d'échange et de partage d'expérience, concertation des acteurs.
- Former des futurs agriculteurs aux pratiques agro-écologiques.
- Ne pas favoriser ou prioriser des projets qui demanderaient à la Communauté de communes du Pays rethélois de mobiliser du foncier ayant une valeur agronomique ou naturelle.
- Préserver et gérer durablement la ressource en eau.
- Préserver et conforter la biodiversité.
- Valoriser la place du végétal dans le paysage.
- Faire un état des lieux du potentiel existant et accompagner le cas échéant la valorisation de l'agro-ressourcerie et de l'agroforesterie.



Poursuivre les actions communautaires sur le bâti en élargissant le rayon d'intervention

La priorité communautaire reste la poursuite de l'amélioration énergétique du parc bâti, et de l'habitat en particulier. Il reste un travail très conséquent sur le territoire et la demande ne se tarit pas. Pour la plupart des habitants, l'isolation de son logement et l'installation d'un chauffage performant sont des priorités. Mais au niveau des collectivités, l'entretien du patrimoine bâti public pose les mêmes challenges aux élus locaux.

- Améliorer les performances énergétiques dans tous les secteurs du bâtiment.
- Mettre en place un dispositif d'aide pour les communes dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux.



Accompagner les projets relatifs aux énergies renouvelables et bas carbone mais en positionnant bien le curseur du rôle de la Communauté de communes

Le développement des énergies renouvelables et bas carbone à l'œuvre sur le territoire accompagne et participe à un mouvement de fond qui vise à trouver des solutions durables pour fournir de l'énergie en quantité à chacun demain sans que cela ne détériore notre environnement, ou le moins possible. Il est donc essentiel que des projets de production d'énergie basés sur des ressources renouvelables puissent trouver des aboutissements localement car ils participent à ce qu'on appelle « la transition énergétique ». Pour que celle-ci se démocratise et puisse demain servir le plus grand nombre, la collectivité doit être attentive et jouer son rôle lorsqu'il le faut (soit de promoteur, soit de modérateur, soit de maître d'œuvre). Ainsi, selon les énergies et selon les projets, la Communauté de communes est amenée à définir son positionnement. Par son rôle d'aménageur du territoire, elle pourra prendre une part plus ou moins active dans le soutien aux énergies renouvelables, en fonction de l'objectif recherché. À ce titre, la Communauté de communes a notamment intégré la Société d'Économie Mixte des Énergies Renouvelables (SEM Enr) des Ardennes pour participer à l'essor de projets structurants.

- Concrétiser des projets de réseau de chaleur à partir d'énergies renouvelables.
- Communiquer et mise en avant des projets d'énergies renouvelables existants dont ceux de la Communauté de communes pour servir de vitrine pour le territoire.
- Information, sensibilisation et accompagnement des acteurs du territoire pour développer les projets d'énergies renouvelables.



Valoriser en priorité et dès que possible la production et le savoir-faire du territoire en insistant sur les possibilités de mise en réseau permettant une utilisation optimale d'un produit

Pour réduire nos émissions, il faut recourir autant que possible au réseau local de production et de distribution. Cette approche doit devenir systématique et pour tout type de sujet. Cela doit être intégré comme un préalable au développement des projets, dans les logiques d'achat... Cela demande d'améliorer et d'entretenir la connaissance du tissu économique local mais aussi de l'impulser le cas échéant, lorsque des manques sont identifiés.

- Valoriser les circuits courts.
- Valoriser le gaz produit par les méthaniseurs créés sur le territoire du Pays rethélois. Les méthaniseurs locaux pourraient alimenter des stations BioGNV qui seraient créées sur le territoire. Le gaz produit sur le territoire doit rester sur le territoire. Plus largement l'énergie produite localement doit, d'une façon ou d'une autre, revenir au territoire, dans une logique circulaire.
- Faciliter la mise en réseau entre les restaurateurs et les producteurs. Mettre en place des conditions bénéfiques à la convergence de la demande et de l'offre (création d'un groupement ardennais de producteurs et d'une plateforme en ligne pour les commandes des restaurateurs).
- Accompagner les filières en développement sur territoire par une mise en valeur de ces dernières (maraîchage, fromage...). Mettre à disposition des producteurs des outils et formations qui facilitent la commercialisation des produits.



Adopter une stratégie de mobilité basée sur une diversité d'usages, correctement dimensionnée selon les caractéristiques du territoire

Les modes de déplacement des personnes impactent nos émissions polluantes. Pour minimiser ces impacts, tout en gardant à l'esprit les réalités quotidiennes et les caractéristiques du territoire, il faut évoluer vers une diversification adaptée des modes de déplacement en les rendant possibles, viables (techniquement, économiquement) et connectées aux besoins locaux. Il s'agit donc pour l'EPCI de favoriser les initiatives et les projets permettant aux usagers et aux habitants du territoire d'avoir plus d'opportunité à modifier leur mode énergétique de déplacement ou tout au moins à rationaliser le recours aux énergies fossiles. C'est l'accompagnement au changement en le rendant crédible.

- Mettre en avant ce qui existe déjà (aires de covoiturage, bornes électriques, ce que possède déjà la collectivité...). Structurer et développer davantage l'offre de mobilité à partir de ce qui a déjà été réalisé (par exemple en développant des lignes de covoiturage à partir des aires de covoiturage)
- Poursuivre le dossier pour l'ouverture d'une halte ferroviaire au Châtelet-sur-Retourne.
- Privilégier le développement du vélo. Communiquer et inciter à l'utilisation du vélo.



Favoriser la non-mobilité et la moindre-mobilité : bouger moins et bouger mieux

L'accompagnement à l'essor des mobilités alternatives sur un territoire à dominante rurale doit parallèlement être soutenu par un principe pourtant ancien mais qui paraît aujourd'hui paradoxalement novateur : celui d'éviter d'avoir à se déplacer pour satisfaire un besoin. S'il est illusoire de chercher à réimplanter des services du quotidien dans toutes les communes du territoire, il est néanmoins utile de proposer une offre aux habitants dans les domaines de l'alimentation (en faisant la promotion du local), de la santé, de la culture, de l'information et des démarches administratives. La mobilité pouvant être un vecteur de lien social, il n'est pas question de casser ce lien mais d'améliorer le déplacement, sans chercher à éviter la rencontre et l'échange, ce qui est primordial, notamment dans les villages. L'idée est de favoriser des déplacements plus courts, moins impactant et tout aussi utile pour la personne concernée.

- Réfléchir à proposer des services/administrations publiques/aides à la personne qui se rendent vers les zones les plus éloignées, les moins denses. Le service doit aller vers la personne.
- Construire une armature territoriale des services qui quadrillent efficacement le territoire.
- Encourager les initiatives des acteurs privés pour aller sur le terrain, en direction des habitants.



Faire plus pour la sensibilisation, la promotion, l'éducation, l'information.

Quel que soit la thématique, un fort besoin d'inscrire la Communauté de communes dans un rôle de premier plan dans la diffusion de l'information, dans la sensibilisation des publics, dans la promotion des sujets. Avec souvent en corollaire, l'idée de structurer localement la façon dont l'information circule afin de la rendre plus efficace (l'idée du guichet unique). Les sujets étant très variés (mobilité, agriculture, biodiversité...), le curseur du rôle et de l'implication de la Communauté de communes est à bien positionner. Parfois, il s'agit « simplement » de grouper des informations existantes, parfois il s'agit de construire intégralement un système. On retiendra toutefois que l'axe de la communication au sens large est un attendu.

- Sensibiliser dès le plus jeune âge sur les éco-gestes
- Inciter dès le plus jeune âge les consommateurs à se tourner vers des produits locaux de qualité.
- Renforcer les moyens de communications en vue d'informer davantage sur les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat.
- Mettre en place un livret regroupant tous les dispositifs d'aides à l'amélioration de la performance énergétique.
- Former des futurs agriculteurs aux pratiques agro-écologiques.
- Regrouper toutes les informations sur la mobilité via un unique outil de communication.
- Accentuer la communication et l'éducation sur ces sujets, notamment auprès des plus jeunes.
- Renforcer les interventions naturalistes dans les écoles, la lecture autour de la nature et multiplier les ateliers de type « aires éducatives »
- Mener une campagne active d'information et d'incitation auprès des habitants



Faire de la Communauté de communes une vitrine de la transition

En transversalité, la Communauté de communes dans son fonctionnement et ses actions doit devenir un exemple de ce qui peut être fait pour minimiser les consommations et les impacts quotidiens de nos activités. Que ce soit pour les déplacements des salariés, dans l'usage quotidien des produits consommables, dans le rapport à l'énergie... une charte pourrait venir fixer les objectifs collectifs de modération de l'empreinte locale de la collectivité. Cela passe également par les projets développés et soutenus par l'EPCI et par son programme de sensibilisation et d'éducation. À titre d'exemple l'opération « Consommer local, c'est l'idéal » : ce slogan porté par la Communauté de communes doit s'incarner autant que possible dans les actions dont la Communauté de communes est maître d'ouvrage.

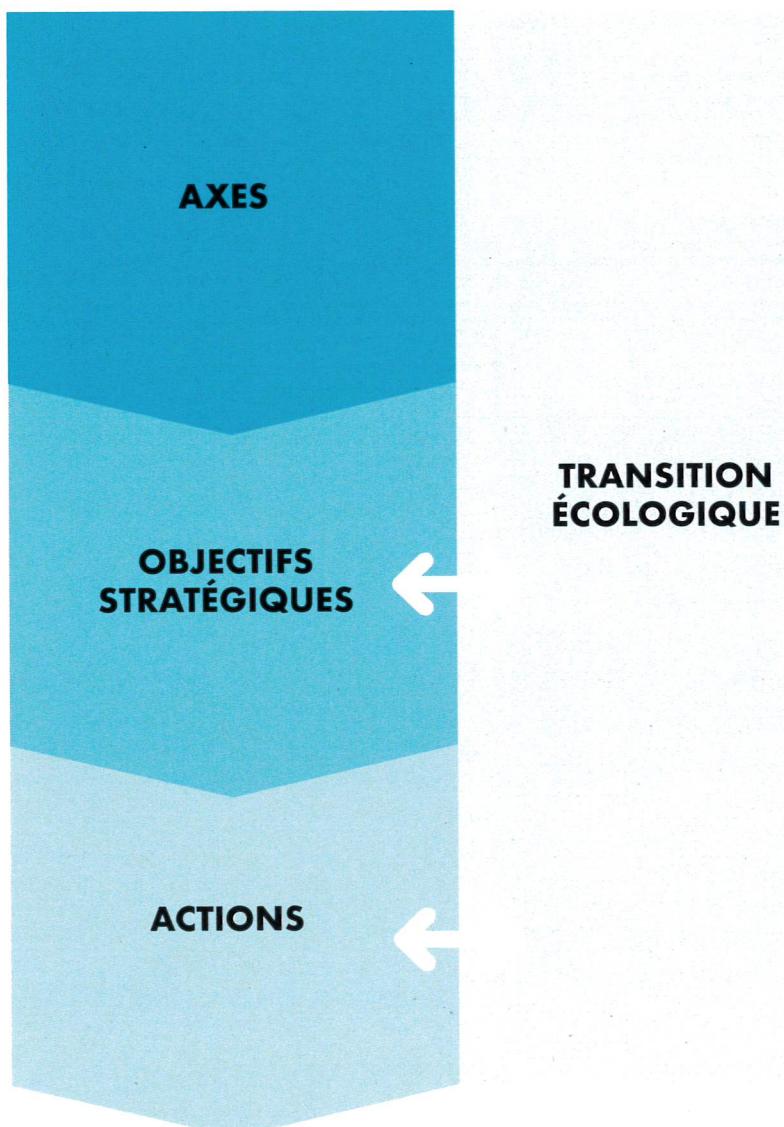
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux.
- Valoriser les circuits courts.
- Utiliser la structure de la Communauté de communes pour servir de vitrine. L'EPCI doit travailler sur un plan de déplacement interne. Ce plan de déplacement pourra servir d'exemple à des entreprises privées ou structures publiques du territoire.
- Communiquer et mise en avant des projets d'énergies renouvelables existants dont ceux de la Communauté de communes pour servir de vitrine pour le territoire

04

DES AXES AUX ACTIONS



Les 3 axes et les 28 objectifs stratégiques forment la philosophie directrice du projet de territoire. Les enjeux et les objectifs en matière de transition écologique forment un filtre transversal par lequel passent les axes et les objectifs stratégiques. Les objectifs opérationnels en sont la résultante. Ils donnent une orientation concrète à la fois à la philosophie directrice du projet de territoire et aux enjeux de transition écologique.



REVUE DES PROJETS ET DES ACTIONS

LES PROJETS EN COURS DE DÉVELOPPEMENT ET LES PROJETS MATURES

<p>Réhabilitation d'une friche industrielle en vue de sa reconversion fonctionnelle : pôle d'accueil tertiaire (locaux de la Communauté de communes)</p> <p>Poursuite de l'aménagement du parc d'activités communautaire (zone d'aménagement concerté) à Rethel</p> <p>Mise aux normes de l'assainissement des abattoirs à Rethel</p> <p>Aménagement d'un tiers-lieu à Rethel</p> <p>Construction d'un pôle scolaire à Coucy-Lucquy</p> <p>Construction d'un pôle scolaire à Tagnon</p> <p>Réhabilitation thermique lourde d'un pôle scolaire à Juniville</p> <p>Réhabilitation du pôle scolaire à Asfeld</p> <p>Sécurisation des bâtiments scolaires</p> <p>Réhabilitation du COSEC à Asfeld</p> <p>Aménagement d'un espace sportif de plein-air centré autour d'un Pumptrack à Rethel</p> <p>Réhabilitation et extension du Palais des Sports et rénovation des terrains de tennis à Rethel</p>	<p>Réhabilitation et extension de la piste d'athlétisme et de ses abords à Rethel</p> <p>Réalisation du Programme ADAP sur les bâtiments communautaires</p> <p>Maison polyvalente de services à Château-Porcien (Maison de services aux publics, tiers-lieu, bibliothèque)</p> <p>Développement d'un réseau de lecture publique territorial : aménagement d'une bibliothèque (médiathèque) à Hannogne-Saint-Rémy</p> <p>Rénovation de la MARPA à Juniville</p> <p>Construction d'une fourrière animale intercommunale à Rethel</p> <p>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle Sud Ardennes</p> <p>Interconnexion d'un réseau d'eau potable à Asfeld</p> <p>Mise en place des aires d'alimentation de captage sur les captages sensibles et prioritaires du territoire</p>	<p>Aménagement d'un réseau de sentiers de randonnées et d'interprétations</p> <p>Aménagement d'un itinéraire doux en site propre sur l'ancienne ligne de chemin de fer Amagne-Lucquy/Novion-Porcien</p> <p>Aménagement d'un pôle fluvial à Rethel</p>
---	---	--

LES PROJETS PRIORITAIRES

Les projets prioritaires sont les opérations les plus structurantes pour le territoire. Elles peuvent recouper les projets en cours ou matures le cas échéant.

PRIORITÉS DE NIVEAU 1

Requalification de la friche Aertec en bâtiments tertiaires

Réalisation des fouilles archéologiques sur les zones d'activités économiques

Poursuite du développement du parc d'activités communautaire à Rethel

Aménagement d'un tiers-lieu économique et culturel à Château-Porcien au sein d'une maison de services polyvalents

Aménager les cours d'écoles autour de la fonctionnalité des espaces tout en végétalisant

Réhabilitation et extension du palais des sports et des terrains de tennis à Rethel

Rénovation de la piste d'athlétisme et de ses abords

Réhabilitation du pôle scolaire à Juniville

Mise en place d'un réseau d'autostop solidaire, structuré et sécurisé pour les habitants

Développer le BioGnV et d'autres modes de carburants renouvelables respectueux de l'environnement et des citoyens

Mise en œuvre du programme d'entretien de la voirie communautaire

Mise en place d'un maillage de sentiers de randonnées

Réhabilitation du pôle scolaire d'Asfeld

Construction d'un pôle scolaire dans le cadre de l'entente intercommunale Coucy/Lucquy/Auboncourt-Vauzelles/Faux

Construction d'un pôle scolaire à Tagnon

Animer et coordonner le projet alimentaire territorial (PAT) du Pays rethélois : « Manger mieux et local, c'est l'idéal »

Création du tiers-lieu « Quai 3.0 » à Rethel

PRIORITÉS DE NIVEAU 2

Reconversion de la friche Tournesol en espace d'activités outdoor en partenariat avec les associations locales

Aménagement des salles de classe en lien avec l'innovation éducative

Aménagement et animation de la Voie Verte

Aménagement d'un sentier pédestre et cyclable sur l'ancienne ligne de chemin de fer entre la Gare - Amagne - Lucquy et Novion-Porcien

Installation d'infrastructures et développement de solutions permettant le confortement du covoitage sur le territoire

Développement du projet fédérateur de formation professionnelle sur le thème de l'alimentation

Modernisation de la gestion des ouvrages de captage d'eau potable

Développer des actions en faveur de l'animation auprès des jeunes

Gestion d'un réseau ferroviaire de fret capillaire

Actions de lutte contre la vacance commerciale

Développement d'une zone économique entre le Châtelet-sur-Retourne et Tagnon : axe A34

Soutien à la gare TGV du territoire

Soutien à l'ouverture d'une halte ferroviaire sur la commune de Le Châtelet-sur-Retourne

Création d'aménagements, d'infrastructures et d'équipements favorisant la pratique du cycle

Mise en œuvre d'un plan de rénovation et d'efficacité énergétique des bâtiments intercommunaux et communaux

Mettre en œuvre les programmes de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le réseau hydrographique du territoire

Animation auprès des acteurs professionnels du territoire ayant un impact sur la ressource en eau

Amélioration de la gestion de l'eau potable par la mise en œuvre d'un programme d'optimisation du réseau

Rénover et équiper la bibliothèque intercommunale à Hannogne-Saint-Rémy en médiathèque

LES PROJETS ET ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Entente intercommunale pour le développement touristique : mutualisation d'un chargé de développement touristique

Création d'une structure Office de Tourisme à l'échelle Sud Ardennes

AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÈTES PRÉ-ARDENNAISES

Gestion d'un réseau ferroviaire de fret capillaire

Mise en œuvre d'un réseau solidaire d'auto-stop : rezo pouce

Collecte des déchets ménagers par le SICOMAR

AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE ET DES CRÈTES PRÉ-ARDENNAISES

Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale Sud Ardennes (sous l'égide du Syndicat Mixte SCOT SUD ARDENNES)

Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle Sud Ardennes (groupement de commandes des 3 EPCI)

AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES

Aménagement d'une voie verte « Sud Ardennes » le long du canal des Ardennes

Programme d'intérêt général (PIG) Habiter Mieux en Ardennes (fin en Mars 2022)

Élaboration d'un Contrat de canal – canal des Ardennes

AVEC LA RÉGION GRAND EST

Déploiement du réseau de fibre optique

Pacte Offensive Croissance Emploi

Fonds Résistance

Grand Est Transformation digitale

Opération Collective en Milieu Rural

Fonds commun d'intervention Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »

Programme de rénovation BBC sur le Grand Est – convention avec la SEM OKTAVE

LES PROJETS ET ACTIONS DES COMMUNES

Les communes membres de la Communauté de communes du Pays rethélois participent pleinement par leurs projets et actions à la mise en œuvre du projet de territoire, à l'attractivité et au dynamisme du bassin de vie du Pays rethélois. Dans ce cadre, le PTRTE peut intégrer des projets communaux tout au long de sa durée d'application, en fonction de leur intérêt, de leur impact, de

leur dimension et de leur rayonnement pour le territoire. Les projets doivent répondre aux axes et objectifs prévus dans le Pacte.

À cet effet, chaque année et lors des réunions du comité de suivi, un point sera consacré aux projets communaux et à la sélection de fiches actions issues des communes.

05



MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU PACTE

LA GOUVERNANCE

La Communauté de communes, l'État, la Région Grand Est et le Département des Ardennes mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PTRTE. Cette gouvernance s'articule selon leurs domaines de compétences respectifs.

LE COMITÉ DE SUIVI

L'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et les partenaires signataires du Pacte, accompagnent la Communauté de communes du Pays rethélois dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte.

Ils constituent le comité de suivi co-présidé par le Président de la Communauté de communes ou son représentant, le Préfet ou son représentant et le Président de la Région ou son représentant en associant :

- les signataires du pacte
- les vice-présidents de la Communauté de communes

Ce comité de suivi se réunit :
→ une fois par an et plus au besoin
→ en cohérence avec la programmation des orientations budgétaires de la collectivité
→ pour :

- évaluer et réorienter, sur la base des indicateurs de suivi définis par le pacte, les actions du PTRTE en fonction de l'avancée du projet de territoire de la collectivité ;
- identifier les actions à lancer à court terme.

Les travaux du comité de suivi sont alimentés, le cas échéant, par les groupes de travail techniques des actions accompagnant le déroulement de celles-ci (ex : COPIL Schéma directeur de l'eau potable ; COPIL politique de la ville ; COPIL OCMR...)



ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les partenaires du PTRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites dans le Pacte.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les partenaires apportent leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de :

- Disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire
- L'instruction des dossiers
- Des dispositifs en vigueur à la date du dépôt
- De la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le(s) partenaire(s) et le porteur de projet.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En signant le PTRTE, la Communauté de communes du Pays rethélois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de communes

s'engage à :

- associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance
- élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets
- définir ses besoins en accompagnement en ingénierie
- assurer le suivi du PTRTE tout au long de sa durée d'application
- évaluer et actualiser le PTRTE

capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

→ L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du PTRTE

→ La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés

→ La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes peut apporter une expertise dans le montage des projets et accompagner financièrement certaines des opérations mentionnées dans le PTRTE, via une Convention Territoriale Globale et/ou d'autres dispositifs portés par la Caf.

→ Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD)...

L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du PTRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du PTRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du PTRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le PTRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien à la Communauté de communes peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la

LA RÉGION GRAND EST

La Région apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Elle s'engage dans ce cadre à :

→ Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

→ Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.

→ Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.

→ Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires

→ Contribuer à la transformation du territoire par la mise en œuvre de projets relevant de sa maîtrise d'ouvrage et à rechercher et proposer constamment les projets à l'interface des politiques publiques communautaires et régionales.

LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Conformément à l'Accord départemental de relance signé le 30 avril 2021 entre l'Etat et le Département des Ardennes, ce dernier s'associe à la démarche de contractualisation entre l'Etat, la Région Grand-Est et les intercommunalités, au travers des PTRTE. Il s'engage au sein des PTRTE pour poursuivre son soutien aux projets du territoire par :

→ La voie de son dispositif financier « Contrat de Territoire 2017- 2025 » permettant le financement des actions du programme. Dans le cadre du contrat signé entre le Département et la Communauté de communes, une enveloppe de 2 136 784 € est allouée au territoire du Pays rethélois.

→ La mobilisation de ses services et de son réseau de partenaires (actuellement l'Agence Départementale du Tourisme, la SPL XDemat, l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, le Parc Naturel Régional des Ardennes) dans le cadre de son outil d'ingénierie « Ardennes Ingénierie » visant à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la concrétisation de leurs projets.

LES OPÉRATEURS PUBLICS

Les opérateurs publics peuvent désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du PTRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics peuvent soutenir de manière prioritaire les actions et projets du PTRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La consultation publique organisée initialement puis annuellement par la Communauté de communes dans le cadre de son projet de territoire tiendra lieu de consultation publique pour le PTRTE.





06

**MOYENS PERMETTANT
L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
ET LA MISE EN ŒUVRE
DES ACTIONS**

L'INGÉNIERIE MOBILISÉE

L'ORGANISATION MOBILISÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sous l'égide du Président de la Communauté de communes, garant de la mise en œuvre du projet de territoire, et de la direction générale de la Communauté de communes, une équipe-projet est mise en place pour le suivi du PTRTE et la mise en œuvre opérationnelle du programme. Elle se compose, en premier niveau :

- D'un chargé de projets, coordonnateur du suivi du dispositif
- D'un assistant au suivi des dispositifs territoriaux
- D'un chargé de communication

En second niveau et en soutien régulier, dans le cadre de la mise en œuvre des actions référencées :

- Des agents du service « accompagnement et suivi des projets et dispositifs territoriaux »
- Des agents du service « opérations infrastructures, bâtiments et voiries »
- D'un agent de la direction administrative fonctionnelle
- D'un agent de la direction « animation territoriale »

En appui technique et selon les besoins, sont associés les services « finances », « marchés publics », « juridiques »

L'équipe-projet a en charge la conduite technique et administrative des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes. Elle s'assure aussi, en lien étroit avec le comité technique, du bon suivi du pacte.

L'ORGANISATION MOBILISÉE PAR L'ÉTAT

L'État apportera son concours pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi actif du PTRTE ; par l'intermédiaire des différents services de l'État. Ceux-ci seront mobilisés en fonction de leur domaine de compétences.

L'ORGANISATION MOBILISÉE PAR LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est apportera son concours pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi actif du PTRTE.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires..., services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du Pacte (définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du pacte) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

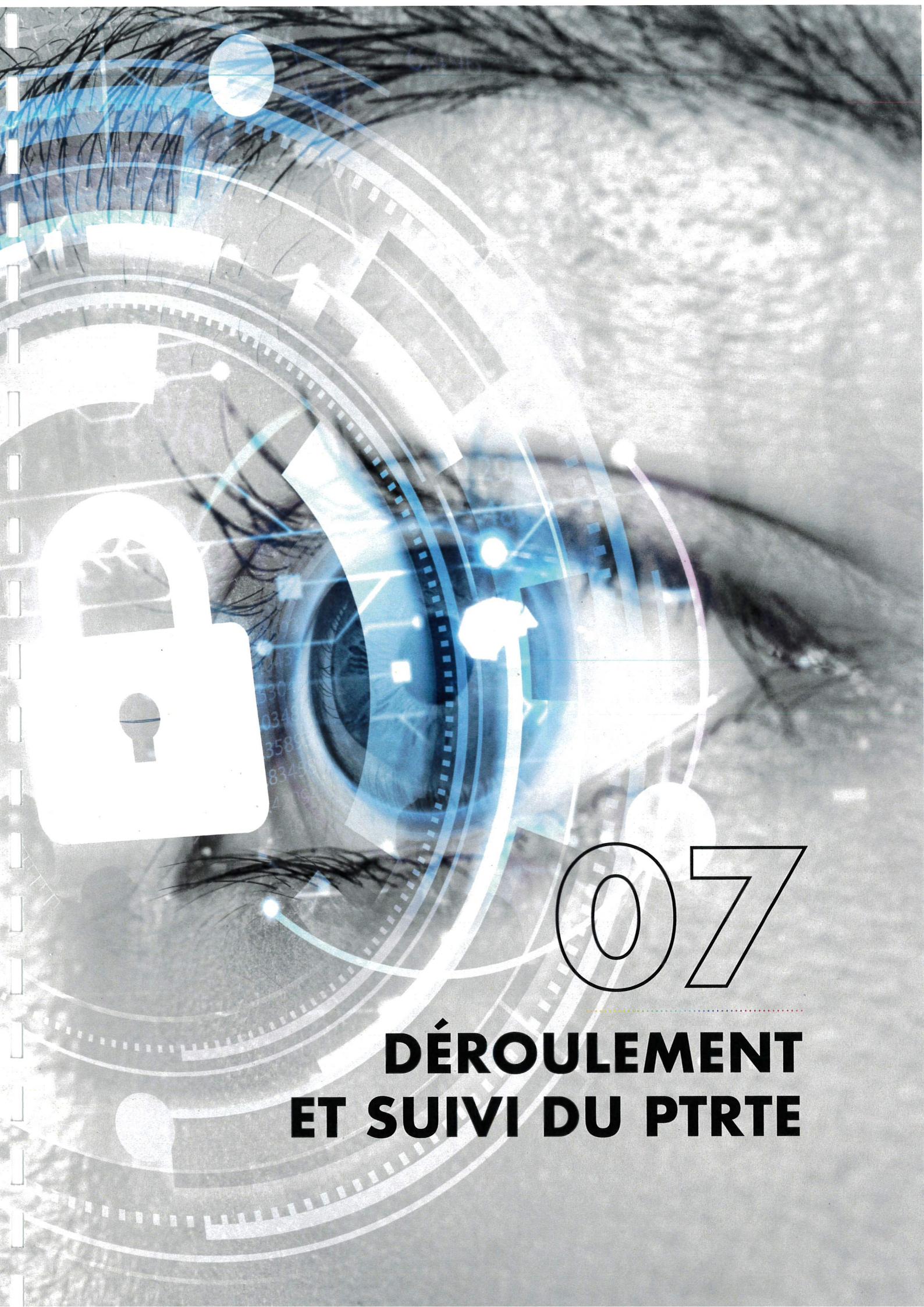
- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du PTRTE
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

L'ORGANISATION MOBILISÉE PAR LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Le Département apportera son concours pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi actif des fiches-actions du PTRTE. Les maîtres d'ouvrage des opérations pourront faire appel à son expertise technique dans ses domaines de compétences via son dispositif Ardennes Ingénierie.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

Un tableau récapitulatif recense les actions qui pourront être mises en œuvre sur la période contractuelle. Les montants prévisionnels des projets peuvent être indiqués pour information. Les différents partenaires étudient les demandes de participation financière liées à chaque action et mobilisent le cas échéant des financements, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.



07

DÉROULEMENT ET SUIVI DU PTRTE

SUIVI, ÉVALUATION ET RÉSULTATS ATTENDUS

Pour l'évaluation et le suivi du PTRTE, la Communauté de communes s'appuie chaque année en priorité sur son rapport d'activité, ses orientations budgétaires et l'évaluation du projet de territoire. Ces éléments permettront d'alimenter un bilan annuel communiqué à l'ensemble des partenaires. Ces éléments servent à l'alimentation d'un tableau de bord.

Un tableau de bord de suivi du PTRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du groupe de travail. Il est examiné par le groupe de travail et présenté en synthèse au comité de suivi. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme PTRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du PTRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes

rendus réguliers devant le groupe de travail, et une fois par an devant le comité de suivi. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des PTRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du PTRTE.

Les résultats du PTRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs auxquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du PTRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

DURÉE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF

L'entrée en vigueur du PTRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans (2021-2026).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Le PTRTE est évolutif. Le corps du PTRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du PTRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

RÉSILIATION ET TRAITEMENT DES LITIGES

D'un commun accord entre les parties signataires du PTRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent pacte.

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent pacte seront portés devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (51000).

SIGNATURES

Pacte établi le 12 juillet 2017, à Rethel

L'Etat,
représenté par
Alain BUCQUET,
Préfet des Ardennes

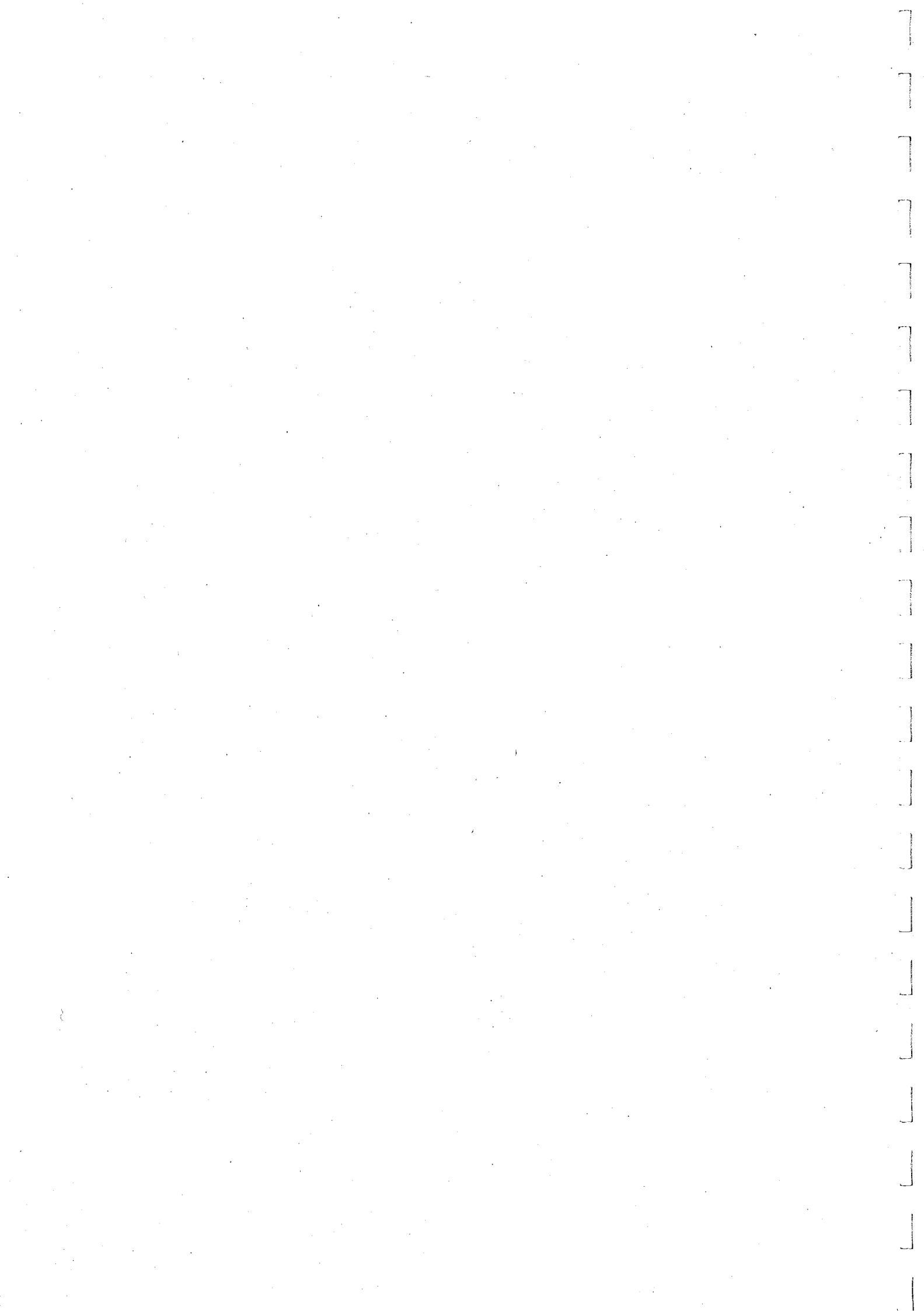


**La Communauté de communes
du Pays rethélois,**
représenté par
Renaud AVERLY,
Président



La Région Grand Est,
représenté par
Jean ROTTNER,
Président de la Région Grand Est

Le Département des Ardennes,
représenté par
Noël BOURGEOIS,
Président du Conseil Départemental
des Ardennes



SIGNATURES

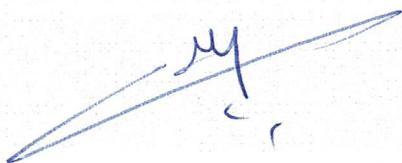
Pacte établi le , à ,

L'Éducation Nationale,
représenté par



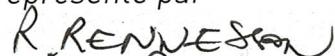
**L'Agence de la Transition
Écologique Grand Est (ADEME),**
représenté par

La Caisse d'Allocations Familiales,
représenté par



Voies Navigables de France,
représenté par

**La Caisse des Dépôts
et Consignations,**
représenté par



L'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
représenté par

**La Direction Régionale des Affaires
Culturelles Grand Est,**
représenté par

 [Facebook.com/paysrethelois](https://www.facebook.com/paysrethelois)

 [Instagram/paysrethelois](https://www.instagram.com/paysrethelois)

Suivez toutes les actions et actualités de la Communauté de communes.

 www.paysrethelois.fr

Le site internet où vous retrouvez toutes les actualités de la Communauté de communes.

 Téléchargez l'application
Pays rethélois



 Télécharger dans
l'App Store

 DISPONIBLE SUR
Google Play



**pays
rethélois**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES